

1672.

12-nov : Directeurs de Paris : « *Notre cher prélat*

22-nov : Duchesse d'Aiguillon : (*Siam*, p. 24)

24-nov : Sevin : « *J'ai rendu grâce*

Lettre aux directeurs de Paris

[Amepe, volume 858, p. 255] [autographe]

À Siam, ce 12 novembre 1672.

Messieurs,

Notre Seigneur Jésus-Christ soit le continuel objet de nos âmes.

Notre cher prélat, Monseigneur d'Héliopolis, m'a envoyé de Bantan par Mr de Courtaulin^{o243}, toutes les dépêches qu'il avait apportées de France pour moi. Je ne puis bien répondre à celle que Mr Fermanel m'écrit que je ne sache auparavant, plus en particulier vos intentions, sitôt que je les aurai apprises de ce prélat, je n'y tarderai pas d'y faire réponse.

Voici l'abrégé de la continuation de notre relation que je vous prie de faire tenir à Rome avec les autres pièces que j'y adresse.

Vous connaîtrez par l'état présent de nos missions, le besoin que nous avons d'ouvriers évangéliques. Si j'en avais eu, nous aurions pu aller cette année en l'île Formose, ce qui me console dans la douleur que j'ai de ne l'avoir pu, est

²⁴³ Mr Jean de Courtaulin de Maguelonne, né à Limoux (11300, Aude), arriva au Siam en 1672. Envoyé en Cochinchine, il y devint provicaire de Mgr Lambert. Il quitta la Société des Missions Étrangères en 1685. Retourné en France, il travaillait dans le diocèse de Toulouse.

que je crois que cette grande mission de la Chine est retenue pour quelques illustres conquérants des âmes que le Bon Dieu remplira de ses bénédictions.

Nous tâcherons cependant d'aller ou d'envoyer en cette île-là, le mois de juin prochain, afin d'y ménager des habitudes pour pouvoir entrer quelque jour à la Chine, lorsqu'il nous sera venu des missionnaires d'Europe. Jusqu'à ce temps, nous continuons nos petits travaux dans les royaumes où nous sommes entrés, où, s'il plaît à Dieu, nous nous conserverons malgré la malice et le schisme des jésuites de ces quartiers.

Je vous supplie de faire compter à mon compte à Monsieur Laneau, vicaire de Saint Jacques de la Boucherie^{o244}, la somme de quatre mille livres. Après cela, il ne me reste que de vous demander la faveur de vos saints sacrifices et de me croire de tout cœur,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

Pierre, évêque de Bérithé.

[P.S.]

Sur l'interdit que j'ai fait, aux religieux missionnaires de Siam, de faire leurs fonctions, le Père Joseph Tessianer, jésuite supérieur, déclara dimanche passé en chaire, qu'il n'y pouvait déférer, ni à la constitution de notre Saint Père le Pape Clément IX, parce qu'il avait ordre par écrit de son général de ne point reconnaître les vicaires apostoliques, et que cette bulle n'a pas été homologuée à la chancellerie de Portugal.

²⁴⁴ Aujourd'hui, il ne reste de l'église de St Jacques de la Boucherie (à Paris IV), construite au Xè siècle qu'une tour de pierre.

Voici un paquet d'un de nos amis que je vous supplie de faire venir fidèlement à Condé-sur-Noireau en Normandie^{o245}.

Lettre à Mme la Duchesse d'Aiguillon

Siam, le 22 novembre 1672.

[cf. *Siam*, p. 24]^{o246}

Lettre à Mr Sevin

[Amp, volume 876, p. 817-820] [autographe]

[cf. *Amp*, vol. 858, p. 251-254] [copie]

À la ville royale de Siam, ce 27 novembre 1672.

Monsieur et très cher confrère,^{o247}

²⁴⁵ La commune de Condé-sur-Noireau (14110, Calvados) à 45 km au sud de Caen.

²⁴⁶ Adrien LAUNAY a repris un extrait déjà publié dans *Relation des Missions et des Voyages des Evesques Vicaires Apostoliques, et de leurs Ecclésiastiques, es Années 1672, 1673, 1674 et 1675*, op. cit., p. 61 : « Cet hospice de charité pour les malades ne fut pas le seul établissement auquel on donna commencement dans le Royaume de Siam. Celuy des Vierges Chrétiennes, dont M. de Berithe avoit formé pareillement le projet dès l'année 1667, comme on a veu dans la dernière Relation, fut aussi mis en exécution dès l'année 1672 par la rencontre heureuse de plusieurs sujets qui se trouvèrent disposés à ce dessein, et qui vivoient déjà ensemble sur la fin de cette année dans une maison en esprit de Communauté ; comme celles qu'on a établies les années précédentes dans la Cochinchine et dans le Tonquin, ainsi que M. de Berithe l'écrivit à feüe Madame la Duchesse d'Aiguillon par sa lettre du 22 Novembre 1672, après son retour de la Cochinchine. » - Nous n'avons pas pu retrouver cette lettre.

Notre Seigneur Jésus-Christ crucifié soit le continuel objet de nos âmes.

J'ai rendu grâce à Dieu de ce que vous avez été choisi, pour aller soutenir l'intérêt de nos missions à Rome et en France. Voici de nouvelles pièces dans ce paquet qui ne surprendront pas moins que celles qui ont été envoyées par le passé, lesquelles obligent peut-être le Saint-Siège et la Sacrée Congrégation de faire des décrets extraordinaires pour remédier à de si grands maux. Vous pouvez donner à Rome parole que j'espère bien l'y faire exécuter dans le Tonkin et la Cochinchine, malgré les machines, la malice et le schisme des jésuites.

Pour ce qui est de la Chine, je n'en puis encore rien dire, parce que je n'y ai pas été, et que je n'en connais pas assez les dispositions. Néanmoins, comme il y a grande apparence que nous serons parfaitement unis avec les Pères jacobins et de saint François, il y a tout lieu de croire que les ordres de Rome y seront rendus.

Il y a peu que je vous ai écrit par un vaisseau hollandais qui est parti d'ici pour Batanie, pour vous prier de nous chercher des sujets et nous en envoyer au plutôt, sinon nous ne sommes point du tout en état d'aller à la Chine.

Tout ce que nous pouvons faire sera de tenter l'entrée de l'île Formose l'année prochaine, dans le dessein d'y établir une mission et y ménager les habitudes nécessaires pour nous faciliter le passage dans ce vaste empire lorsqu'il nous sera venu des missionnaires.

Le poste de cette île nous est très avantageux et nous le regardons comme l'entrepôt des missions de la Chine et de

²⁴⁷ Mr Charles Sevin (+1707 à Paris), envoyé deux fois (en 1672 et 1676) par les vicaires apostoliques à Rome pour des négociations importantes, réalisa le premier catalogue des évêques et des missionnaires de la Société des Missions Étrangères de Paris.

plusieurs autres [p. 819] endroits, nous y avons encore cet avantage que nous y serons les saints ministres de l'Évangile, parce que on n'y admet point les religieux espagnols ni portugais. Si la nouvelle que Mme la Duchesse d'Aiguillon m'a mandée est assurée, savoir que l'on a trouvé passage au Japon par l'Amérique, nous ne pouvons assez estimer l'importance de notre établissement en cette île-là. Nous destinons Mr de Courtaulin pour ce dessein avec Mr Bouchard qui doit retourner de Manille au commencement d'avril .

Le Bon Dieu continue ses bénédictions sur nos petits travaux dans ce royaume, où il y a plus à faire qu'on ne pensait. Ces deux dernières années, en vingt deux mois, le christianisme a augmenté de dix-sept à dix-huit mille chrétiens suivant les registres, qui ont été la plupart baptisés par les prêtres du pays que j'ai ordonnés, qui sont des hommes d'une grâce extraordinaire.

Notre séminaire d'ici se remplit fort, et de très bons fruits. C'est une nouvelle qu'on trouvera surprenante de dire, qu'on parle en cette maison de dix-huit ou vingt langues de nations différentes. Les personnes pieuses seront bien aises d'apprendre, que nous avons, depuis trois ans, cinq communautés de filles qui vont bien à Dieu.

Sur l'interdit que j'ai fait signifier aux religieux missionnaires d'ici, les jésuites ont déclaré en chaire le six de ce mois, qu'ils avaient lettre de leur général qui leur défendait de reconnaître les vicaires apostoliques, jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu ordre de sa part. Je ne croyais pas que leur impudence allait jusqu'à ce point. Nous avons eu cette mortification, que cette déclaration a été faite par le Père Joseph Tessanier, français, dans sa prédication. Cependant, leurs affaires n'en vont pas mieux pour cela, et plusieurs prennent le parti du Saint-Siège nonobstant qu'ils mettent en usage leurs plus pernicieuses maximes et doctrine, pour les en empêcher.

[p. 818] Je donne avis de tout ce qui s'est passé, au suite de l'interdit que j'ai prononcé contre le commissaire du Saint-Office et les autres religieux missionnaires de Siam à Mrs les Inquisiteurs de Goa, pour les obliger de prendre les intérêts du Saint-Siège.

Je les informe de ce que le Mr le Commissaire s'est ivré chez les Hollandais depuis un mois, où il fut obligé coucher, ne pouvant pas s'en retourner chez lui. Cela a fait un grand scandale. C'est cet homme que le Père Philippe Marini appelle « *Optimus Pater* » et que ses jésuites canonisent dans leur relation, quoiqu'il soit une personne de très méchant exemple.

Je ne veux pas chanter la victoire auparavant que la victoire ne soit gagnée, cependant, je vous puis assurer pour votre satisfaction et celle de nos amis, que les jésuites commencent fort à lâcher pied et à n'être pas en état de s'opposer à nos missions.

Je vous supplie de faire bien entendre cela à Rome, afin qu'ils n'appréhendent pas de donner de sévères décrets contre ces religieux schismatiques.

Après cela, il ne me reste que de vous demander le secours de vos saints sacrifices et de vous assurer que je suis de tout cœur,

Monsieur et très cher confrère,

Votre très humble serviteur,

Pierre, évêque de Bérithé.

[P.S.]

J'avais envie de vous envoyer la copie de mon abrégé de relation en français, comme à mon avis, plus intelligible que le latin, mais nous manquons d'écrivains.

J'envoie à Rome une information que j'ai commencée et que je continuerai, touchant les prédications scandaleuses et schismatiques des jésuites depuis un mois.

Il y a quelques jours que le premier mandarin chrétien de ce royaume me vint trouver pour me demander avis s'il pouvait adresser ses plaintes au pape contre les religieux missionnaires de Siam, qui causaient de grands scandales à la religion et, si lui et les chrétiens pouvaient espérer quelque remède de Rome, lui ayant répondu qu'il n'en devait pas attendre d'autre part, il a pris la liberté d'écrire la lettre à Sa Sainteté qui est dans ce paquet, dont je garde le duplicata signé de lui.

< >